

# CHARTE DES SORTIES

16 REGLES POUR QUE LE CLUB FONCTIONNE DANS LA SECURITE ET LA CONVIVIALITE

## 1) SORTIES COLLECTIVES INSCRITES AU PLANNING

### SECURITE

- **Le responsable de sortie est responsable de la sécurité de tous.** Les équipages sont constitués pour répondre aux exigences de sécurité que peut entraîner la météo. Le responsable de sortie doit alors **équilibrer les niveaux dans chaque yole.**
- Sortie loisirs : **une seule direction commune** est donnée à **toute** la flotte. A mi-parcours, on attend les derniers. Dans le cas de conditions météo difficiles, chaque bateau est apparié à un autre pour une surveillance et une assistance mutuelles.
- Dans le cas où il y a un **groupe compétiteurs** qui fonctionne séparément, il faut identifier un responsable sortie « compétition » et un responsable sortie « loisirs » qui gèreront chacun leur groupe.
- **Le téléphone portable est désormais obligatoire sur toutes les sorties** (housse étanche mise à disposition au bungalow accueil)
- **Solo : toute solo doit être accompagnée par une double ou une 4 barrée « référent » et doit rester à proximité.** La navigation des solos est interdite en direction du barrage, en dessous de la ligne pointe de la Vicomté/Bizeux. En fonction des conditions météo, le responsable de sortie peut imposer le port du gilet. En hiver, le **port du gilet est obligatoire** s'il n'y a pas un encadrement sécurité spécifique.
- **En hiver, on privilégiera les 2 parcours côtiers** (Pointe du Décollé, Pointe de la Varde)
- **Remplir soigneusement le cahier de bord**

### CONVIVIALITE

- On arrive à l'heure. En cas de retard, prévenir le club
- Chacun facilite le travail du responsable de sortie **en se signalant à lui à son arrivée au club**, et en lui laissant organiser les équipages au mieux qu'il peut.
- **Tous les rameurs du club ont le droit de ramer sur toutes les yoles du club.** Seuls les avirons « compétition » sont réservés aux compétiteurs
- **Chacun aide à gréer l'ensemble des yoles prévues pour la sortie** (et pas seulement sa yole).

## 2) SORTIES LIBRES (hors créneaux collectifs)

### SECURITE

- Elles ne peuvent avoir lieu que sous la responsabilité d'un responsable de sortie.
- **Les sorties en solo seule sont interdites.**
- Obligation d'emmener un **portable** avec soi dans le cas de **sorties isolées** (une double ou une quatre seule) Housse étanche mise à disposition au club.

### CONVIVIALITE

- Les sorties individuelles libres ne doivent pas chevaucher les sorties collectives (voir planning).